



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juillet, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 12/07/23 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Proposition de paiement mensuel des emplacements mobil home
- Approbation des tarifs remontées mécaniques hiver 2023-2024
- Approbation des tarifs secours sur pistes hiver 2023-2024
- Demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme catégorie 1
- Décision modificative n°1 budget camping municipal Pont du Moudang
- Décisions modificatives n°2 et 3 budget principal
- Demande de complément pour la subvention attribuée à l'association du personnel communal
- Mise à disposition des agents communaux au SIVU Aure Néouvielle
- Régularisation de l'état de la dette
- Etude environnementale pour création et aménagement de sentiers
- Validation des devis des vitrines locaux commerciaux Piau Engaly
- Attribution marché de travaux de voiries communales
- Demande de création d'une ZAD sur le secteur de Piau Engaly
- Autorisation de signature du bail avec Intersport à Piau Engaly
- Aménagement des abords résidence et jonction de piste
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 h 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
VERNADET Blandine	X			
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

8 membres sont présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Déroulement de la séance

M. GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

DL/113-07-23 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est adopté à l'unanimité.
Mme Sabine FOUGA, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'enfance précise qu'en ce qui concerne la possibilité par la cantine scolaire de réaliser les repas des enfants accueillis à la crèche Gribouille de Fabian, les démarches auprès des instances compétentes ont été engagées depuis le mois de mars 2023.

DL/127 et 131-07-23 Droit de préemption sur les ventes

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- M. MILLET Pascal résidence Cantoural
- Consorts O'LANYER résidence Ramondia

DL/114 et 132-07-23 Attribution logements communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les logements communaux suivants :

- Service animation de la SEML : appartement Club Engaly 47 pour un loyer mensuel de 269,06 €
- Le Relais du Néouvielle : studette n° 16 à Eget Cité pour un loyer mensuel de 267,61 €

DL/115-07-23 Proposition de paiement mensuel emplacement mobil home et consommation électrique

A la demande de plusieurs propriétaires de mobil home, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de facturer l'emplacement de façon mensuelle. En ce qui concerne la consommation électrique, compte tenu des augmentations du coût de l'énergie, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la facturation au réel et suivant la fréquence des factures reçues en Mairie.

A la demande de Mme VERNADET, M. MOUNIQ répond que la consommation électrique du camping entre dans le groupement de commande d'énergie que la commune a signé avec le SDE 65 (Syndicat Départemental d'Énergie).

DL/116-07-23 Approbation des tarifs remontées mécaniques 2023/2024

A la demande de M. MOUNIQ, Mme VERNADET présente les tarifs remontées mécaniques proposés par la SEML Aragnouet Piau Engaly et explique la stratégie qui a été adoptée par l'ensemble des stations de la Compagnie des Pyrénées.

DL/117-07-23 Approbation des tarifs secours sur pistes

A la lecture des tarifs proposés par la SEML Aragnouet Piau Engaly, Mme VERNADET demande si l'augmentation du taux horaire des pisteurs a été prise en compte, notamment pour la 6^{ème} catégorie. Mme VERNADET explique qu'en effet le coût horaire a augmenté l'an dernier et qu'une nouvelle augmentation est prévue pour l'automne 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une séance ultérieure après obtention des informations complémentaires de la SEML Aragnouet Piau Engaly.

DL/118-07-23 Demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme en catégorie 1

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a obtenu le classement station de tourisme en 2018 pour une durée de 12 ans et que ce label exige le classement de l'office de tourisme en catégorie 1. Le classement de l'office de tourisme a une durée de 5 ans et celui de Piau Engaly arrive à échéance au printemps 2024. Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de cette procédure, une délibération du conseil municipal est obligatoire. Adopté à l'unanimité.

DL/119-07-23 Décision modificative n° 1 budget camping municipal

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux d'investissement pour l'accueil des camping-cars, d'un montant de 70 000 €, il convient de transférer cette somme depuis le budget principal de la commune vers le budget du camping. Adopté à l'unanimité.

DL/120-07-23 Décision modificative n° 2 budget principal de la commune

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'enfouissement de réseaux assortis de la signature d'une convention avec le SDE et France Télécom. Suite à la signature de cette convention, une subvention d'investissement sur les prestations réalisées a été versée à ORANGE pour un montant de 473.76 € en 2022. Monsieur Le Trésorier demande l'ajout d'une ligne d'amortissement pour ce montant. Adopté à l'unanimité.

DL/121-07-23 Décision modificative n°3 budget principal de la commune

En raison d'un manque d'information, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

DL/122-07-23 Versement d'une subvention complémentaire à l'amicale du personnel communal

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Amicale du personnel communal qui finance diverses activités. Cette association demande le versement d'un complément d'un montant de 934 €. Adopté à l'unanimité.

DL/123-07-23 Mise à disposition du personnel communal entre la commune, le SIVU Aure Néouvielle et le SIVOM de la Vallée d'Aure

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que pour des nécessités de services, des agents communaux sont amenés à être mis à disposition du SIVU Aure Néouvielle ou du SIVOM de la Vallée d'Aure et vice-versa, en cas d'absence de salariés. Il convient donc d'établir une convention entre ces trois structures qui prévoit le remboursement des charges par la collectivité d'accueil à la collectivité employeur. Adopté à l'unanimité.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2023

DL/124-07-23 Régularisation de l'état de la dette

Monsieur Le Maire expose que la trésorerie n'a pas clôturé dans ses comptes, l'emprunt réglé par la commune en 2017. Aussi, Monsieur Le Trésorier demande au conseil municipal de délibérer pour régulariser l'état de la dette. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la société ACAPY, gestionnaire de l'enseigne INTERSPORT, souhaite réaliser l'extension de son magasin existant à Piau Engaly. L'ensemble des conseillers municipaux ont reçu les plans du projet avec la convocation de la réunion du conseil municipal. Monsieur Le Maire rappelle que le projet porte sur une extension d'une surface totale (volume bâti + terrasse + coursive + auvent) de 923 m² composé des espaces suivants :

- Location matériel de ski et snowboard
- Vente textiles et accessoires
- Gardiennage de skis
- Salon de thé

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension du magasin Intersport avec les espaces location matériel de ski et snowboard, vente textiles et accessoires, gardiennage de skis et salon de thé
- Fixe le prix du loyer du terrain à 10 € m²/an révisable chaque année sur l'indice des loyers commerciaux
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail à construction qui sera dressé par Maître Laure ROBERT

DL/134-07-23 Avenant à la convention de subdélégation par la SEML Aragnouet Piau Engaly pour les activités d'été

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 21 avril 2023 par laquelle la SEML Aragnouet Piau Engaly a été autorisée à établir une convention de subdélégation avec un prestataire pour la réalisation des activités estivales pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2023. Afin de prolonger la saison touristique estivale et attirer de nouveaux visiteurs sur le site de Piau Engaly, la SEML Aragnouet Piau Engaly souhaite prolonger cette subdélégation jusqu'au 1^{er} novembre 2023 (le montant de la redevance restant inchangée, soit 500 € sur la période). Adopté à l'unanimité.

DL/128-07-23 Attribution de marché de voiries

Monsieur Le Maire rappelle que comme chaque année, la commune engage des travaux de voiries communales dont montant qui varie entre 50 000 et 80 000 €. La commission des MAPA réunie ce jour, propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 40 270 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise que le conseil départemental a réalisé les travaux de réfection de l'enrobé de la route d'accès à la station de Piau Engaly, ce qui permettra à la commune d'envisager d'accueillir une arrivée du Tour de France. Ce projet engendra une communication forte sur le site.

Mme VERNARDET précise que l'impact des retombées en matière de communication est positif lorsque le site accueille plusieurs fois ce type d'événement à fréquence régulière.

DL/129-07-23 Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé à Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré avec la Communauté de Communes Aure Louron, a été refusé par les services de l'Etat au motif que les surfaces destinées à l'activité agricole ne sont pas suffisantes. En outre, la CCAL a laissé la compétence d'exercice du droit de préemption urbain immobilier aux communes qui disposent d'un PLU. En l'absence de PLU sur la zone de Piau Engaly, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Aussi, afin de palier cette difficulté, il convient de demander à M. Le Préfet la création d'une Zone d'Aménagement Différé qui permettrait à la commune d'instaurer le droit de préemption urbain immobilier. Le droit de préemption sur les cessions des fonds de commerce en vigueur sur Piau Engaly doit être mis à jour notamment pour garantir la diversité de l'activité commerciale sur la station. Adopté à l'unanimité.

DL/130-07-23 Marché de travaux de terrassement des abords de la future résidence de tourisme et jonction de piste de ski à Piau Engaly

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de terrassement et jonction de piste aux abords de la future résidence de tourisme et de l'espace débutants. En effet, les profils de ces terrassements sont très abrupts et il convient, pour des raisons de sécurité évidentes, de remodeler la partie supérieure des excavations ainsi que leur jonction avec les pistes des Marmottes et Mouscades. Suite à la consultation lancée auprès d'entreprises spécialisées, la commission des MAPA, réunie ce jour propose au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise SLTS pour un montant de 89 900 € HT. Adopté à l'unanimité.

DL/133-07-23 Autorisation donnée au Maire pour signer le bail à construction pour l'extension du commerce Intersport à Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la société ACAPY, gestionnaire de l'enseigne INTERSPORT, souhaite réaliser l'extension de son magasin existant à Piau Engaly. L'ensemble des conseillers municipaux ont reçu les plans du projet avec la convocation de la réunion du conseil municipal. Monsieur Le Maire rappelle que le projet porte sur une extension d'une surface totale (volume bâti + terrasse + coursive + auvent) de 923 m² composé des espaces suivants :

DL/135-07-23 Avenant n°1 du lot n°3 du marché de travaux de requalification du cœur de station

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la prise en compte de luminaires complémentaires, du doublement des câbles chauffants et divers petits travaux, suite à des anomalies découvertes en phase travaux. Ces travaux qui ont été chiffrés par l'entreprise SOCABAT, titulaire du lot, s'élève à 46 853.25 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise que pour les travaux de réaménagement des coursives, un bureau d'étude géotechnique est intervenu pour analyser les sols et préconiser la nature des travaux à réaliser. Il s'avère qu'avant la construction des centres commerciaux 1 et 2, le sol était très marécageux et que des dispositions particulières ont été prises pour réaliser cette construction.

Force est de constater que le bureau d'étude géotechnique n'a pas sondé suffisamment le sol et qu'aujourd'hui, l'entreprise en charge de ces travaux est contrainte de forer à 10 mètres pour la pose de pieux afin d'assurer l'emprise des coursives. Compte tenu de l'échec de cette mission et du retard engendré dans la réalisation des travaux, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la facture du bureau d'étude géotechnique n'a pas été réglée.

QUESTIONS DIVERSES

Mme VERNARDET demande l'état d'avancement de la création d'un parking à Eget Village.

Monsieur Le Maire et Monsieur Jean Gilles VIDALON répondent que ces travaux ont pris du retard en raison de plusieurs aléas et qu'ils devraient être achevés avant la prochaine saison hivernale.

Mme VERNARDET attire l'attention sur les dysfonctionnements récurrents du réseau de téléphonie mobile et internet sur Eget Village.

Monsieur Le Maire précise qu'il a saisi plusieurs fois l'opérateur ORANGE ainsi que le Directeur Départemental de la Régie Haut Débit. L'opérateur ORANGE n'a donné aucune suite à ses différents courriers et il invite Mme VERNARDET à organiser une pétition. Cette démarche a été effectuée il y a quelques années et avec l'appui des médias, l'opérateur est intervenu pour solutionner les dysfonctionnements qui impactaient l'ensemble des hameaux.

Future résidence de tourisme : Monsieur Le Maire précise que le planning est respecté.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre GAUCHET